

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne- Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

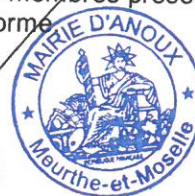
Signature d'une convention avec le centre de gestion de Meurthe-Moselle.

Elaboration d'un plan communal de sauvegarde

Le conseil a accepté la proposition du centre de gestion de Meurthe et Moselle pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention du centre de gestion en vue de l'élaboration du plan communal de sauvegarde de la commune pour le montant de 1409.90 €.

Le maire est autorisé à signer la convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne- Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

DECISION MODIFICATIVE

Vu le départ de la locataire de l'appartement situé au 1 rue des vignottes.

Vu qu'il convient de lui rembourser la caution versée à savoir 380 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'effectuer la décision modificative suivante :

- Art. 165 dépenses +380 euros
- Art. 165 recette +380 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne-Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

DOTATION TRANSITOIRE D'INVESTISSEMENT 2015

Dotation transitoire d'investissement

Le conseil décide de proposer la facture de l'abris bus, pour le montant HT de 2600 € dans le cadre de la dotation transitoire d'investissement 2015 du conseil général.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne-Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Ordures ménagère des appartements communaux

Logements communaux : Ordures ménagères :

Le conseil a fixé le montant de la taxe des ordures ménagères pour les locataires des logements communaux à savoir

Logement rue des vignottes (bas) : 37 euros

Logement rue des vignottes (haut) : 74 euros

Logement école : 91 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne- Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

DOMAINE ET PATRIMOINE

Autre acte de gestion du domaine public

Projet d'acquisition de la parcelle AB 178

Sur proposition de la famille BOUDET, Le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle AB 178 d'une surface de 2a54ca, au prix de vente de 900 euros auquel s'ajouterons les frais de notaire.

Le conseil autorise le maire à engager toutes les démarches utiles avec le notaire en vue de l'acquisition de cette parcelle. Le maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces et actes nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



Domaine de compétences
par thème
Voirie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck,
Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre
Nicolas

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M.
MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne-
Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

CONVENTION DE DENEIGEMENT

Convention de service hivernal

Le conseil a décidé de reconduire la convention pour le salage et le
dneigement des rues de la commune avec Mr LIEGEOIS Frédéric exploitant
agricole.

La durée de la convention est conclue pour la période du 1er novembre 2015
au 30 avril 201

La rémunération reste fixée à 40 euros net par heure d'intervention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Anoux

Le Maire,

André BERG



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 octobre 2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurat(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne- Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

DOTATION DE SOLIDARITE 2015**Conseil général****Dotation de solidarité 2015**

Le conseil a arrêté le dossier de dotation de solidarité qui sera envoyé au conseil général.

Relevé topographique du cimetière : 1 320 €

Lavoir, Aménagement du parking : 1 416 €

Achat d'un percolateur : 356.04 €

Achat d'un aspirateur : 369.24 €

Grille de protection -Lavoir : 1 920 €

Matériels de signalisations : 612 €

TOTAL TTC : 5 993.28 €

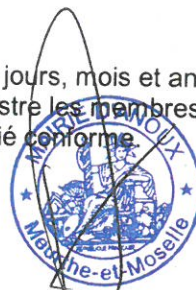
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Anoux

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck,
Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre
Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M.
MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne-
Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

DOTATION TRANSITOIRE D'INVESTISSEMENT 2015

Dotation transitoire d'investissement

Le conseil décide de proposer la facture de l'abris bus, pour le montant HT de
2600 € dans le cadre de la dotation transitoire d'investissement 2015 du
conseil général.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne-Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Ordures ménagère des appartements communaux

Logements communaux : Ordures ménagères :

Le conseil a fixé le montant de la taxe des ordures ménagères pour les locataires des logements communaux à savoir

Logement rue des vignottes (bas) : 37 euros

Logement rue des vignottes (haut) : 74 euros

Logement école : 91 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurations :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne-Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Signature d'une convention avec le centre de gestion de Meurthe-Moselle.

Elaboration d'un plan communal de sauvegarde

Le conseil a accepté la proposition du centre de gestion de Meurthe et Moselle pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention du centre de gestion en vue de l'élaboration du plan communal de sauvegarde de la commune pour le montant de 1409.90 €.

Le maire est autorisé à signer la convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne-Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

ACHAT D'UN PERCOLATEUR

Sur proposition du Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire l'acquisition d'un percolateur et divers accessoires pour équiper la cuisine de la salle polyvalente.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif en section d'investissement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



N° 08.03.07 12

Domaine de compétences
par thème
Voirie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck,
Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre
Nicolas

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M.
MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne-
Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

RESULTAT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015

Vu la délibération en date du 02 octobre 2015, fixant les modalités du concours
des maisons Fleuries 2015.

Vu les résultats communiqués par le jury.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les résultats
suivants :

1er prix : MME VELSCHER Nicole

2ème prix : Mr et Mme DI BENEDETTO Franck

3ème prix : Mr et Mme DEPARIS Robert et Mr et Mme PEZZETTA Philippe

4ème prix : Mr et Mme VIVOT Jean-Paul

5ème prix : Mr et Mme NICOLAI Didier

La remise des prix s'effectuera en bon d'achat de 70, 60, 40, 30 et 25 euros.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Anoux
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurations(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne-Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

ACHAT D'UN ASPIRATEUR

Sur proposition du Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire l'acquisition d'un aspirateur.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif en section d'investissement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02/10/2015

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurations(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne-Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

BOURSES SCOLAIRES

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer un bourse scolaire d'un montant de 60 euros pour l'année 2015/2016 à tous les élèves d'ANOUX, scolarisés de la 6ème à la Terminale, ainsi qu'à ceux préparant un CAP ou un BEP.

Cette somme sera versée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Anoux le 02/10/2015
Le Maire,



N° 03.05.15
 Domaine et patrimoine
 Autres actes de gestion
 du domaine public

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2015 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurations :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERG Liliane, M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne-Elisabeth

Date de convocation
25/09/2015

Date d'affichage
07/10/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

DESTINATION ET TARIF COUPES DE BOIS 2015

ONF Programme de coupe 2015/2016

Le conseil a validé le programme de coupe à titre d'amélioration et le mode de vente des produits proposé par l'ONF.

Prix du stère 2015/2016

Le conseil décide de maintenir le prix du stère pour les affouagistes à 6.50 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Anoux
 Le Maire,
 André BERG

